

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1998

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

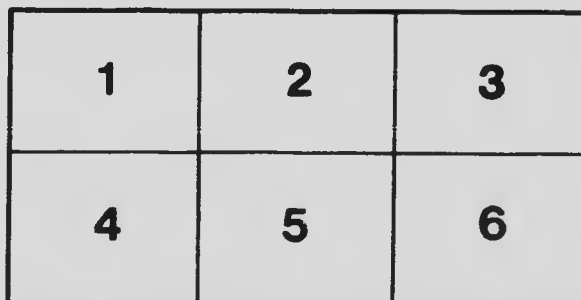
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

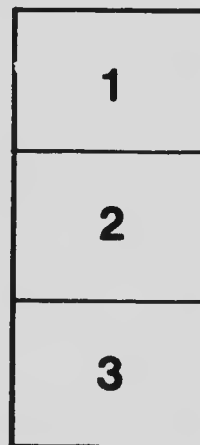
Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

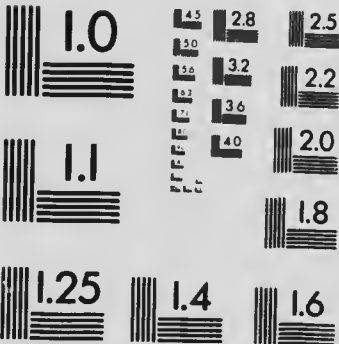
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax

P. COF
B. FI-
312F

1912

CANADA

DISCOURS DU BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE W. T. WHITE, M.P.

MINISTRE DES FINANCES

DANS LA

CHAMBRE DES COMMUNES

MERCREDI, LE 13 MARS

1912



OTTAWA
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT
1912

19929—1

CANADA

DISCOURS DU BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE W. T. WHITE, M.P.

MINISTRE DES FINANCES

DANS LA

CHAMBRE DES COMMUNES

MERCREDI, LE 13 MARS

1912



OTTAWA
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT
1912

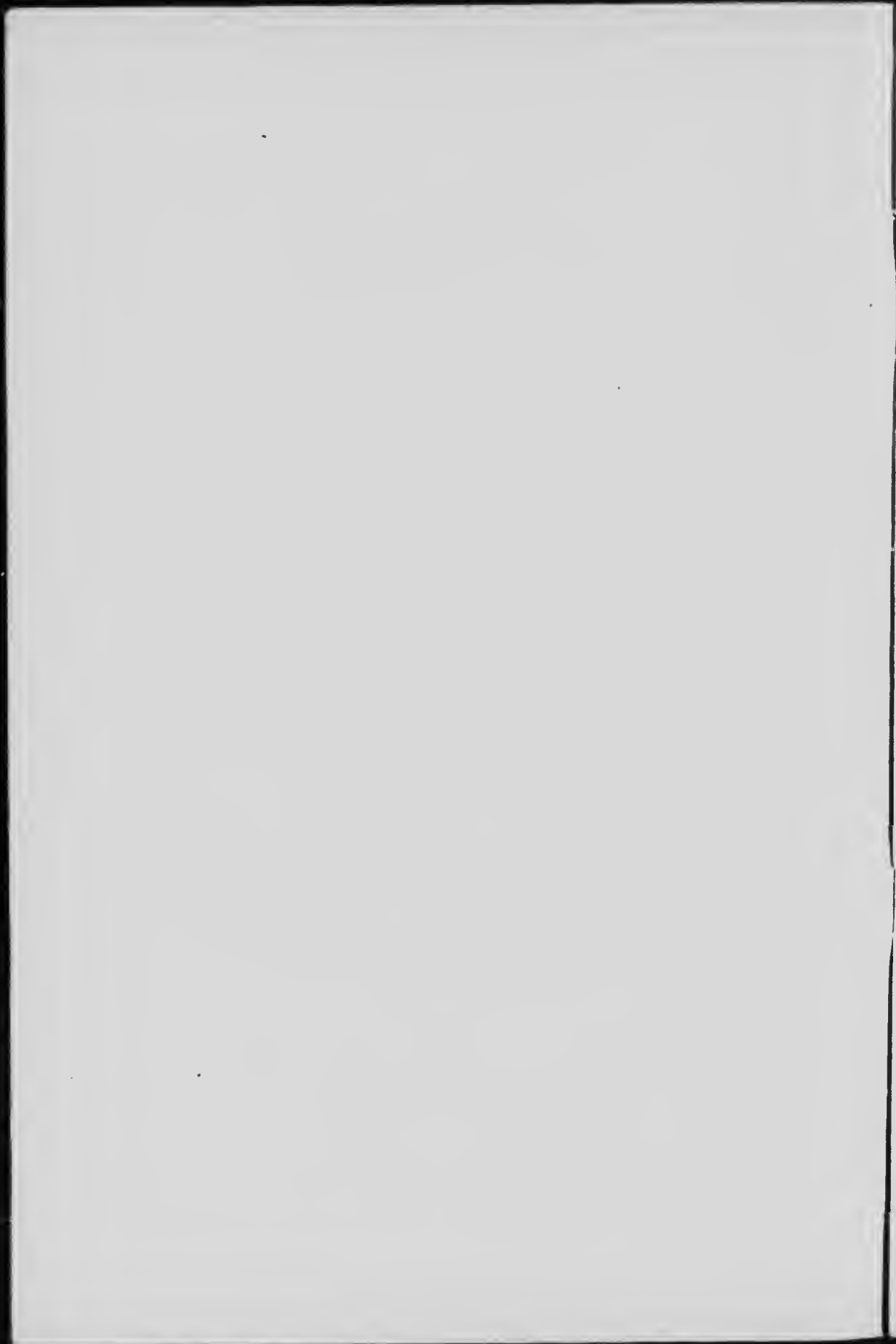
19929—1

RECEIVED
JUN 18 1964

21
80
1

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
Exercice financier, 1910-11.	5
Recettes.	6
Dépenses.	7
Rapport des primes et subventions aux chemins de fer au compte du capital.	8
Résultats de l'exercice.	9
Exercice financier, 1911-12.	9
Prévision des recettes.	10
Prévision des dépenses et excédent.	10
Capital et dépenses spéciales.	11
Réduction de la dette.	12
Exercice financier, 1912-13.	13
Prévision des recettes et des dépenses.	13
Prévisions pour les travaux publics et les transports.	15
Dette publique.	15
Fonds d'amortissement.	16
Réserve en numéraire et circulation des billets.	16
Emprunts éehus.	17
Obligations de chemins de fer garanties par l'Etat.	21
Emprunts arrivant à échéance.	26
Dépenses ou compte du capital et dépenses spéciales—Chemin de fer Transcontinental.	26
Statistique du commerce.	28
Immigration.	30
Aucun changement de tarif.	32
Réciprocité.	33
Conclusion.	33



DISCOURS DU BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE W. T. WHITE, M.P.
MINISTRE DES FINANCES

DANS LA

CHAMBRE DES COMMUNES, MERCREDI, LE 13 MARS 1912

VOIES ET MOYENS—LE BUDGET.

L'hon. W. T. WHITE (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

—Monsieur l'Orateur, pour la première fois il n'est donné de soumettre l'état annuel des finances du Dominion, communément désigné sous le nom de discours sur le budget; et j'espère, monsieur l'Orateur, qu'on ne jugera pas inconvenant de ma part, nouveau membre de la députation que je suis, et n'ayant que peu d'expérience au ministère, de demander à la Chambre une certaine mesure d'indulgence, au moment où, après tant d'hommes distingués et expérimentés, je suis appelé à remplir cet important devoir de ma charge.

Et tout d'abord, je désire féliciter la Chambre et le pays sur la prospérité toujours croissante dont jouit cette vaste Confédération, grâce à une Providence bienfaisante. Cette joie que nous cause le bien-être de notre commune patrie, je suis sûr que tous les membres de cette Chambre y prendront part, sans distinction de leurs attaches politiques. Dans une étude relative aux finances du Canada, il est nécessaire, étant données les circonstances de la présente session, de comprendre trois périodes, à savoir : les exercices de 1910-11, de 1911-12 et de 1912-13.

Exercice financier 1910-11.

Vu que les comptes de l'exercice 1910-11 ne se trouvaient pas définitivement clos au moment où, le 4 avril dernier, mon prédécesseur prononçait son discours sur le budget, une appréciation du résultat de l'exercice a été communiquée à la Chambre. Ces comptes ont été complétés depuis, et ils ont

depuis quelque temps été rendus publics, de façon qu'il n'est pas besoin d'en faire un examen détaillé. De droit, l'exercice de 1911-12 s'est terminé le 31 mars, mais il faut l'étendre d'un mois au moins pour finir de solder les services de l'année. C'est quelque temps après cela que les comptes sont finalement clos, et les résultats derniers sont une affaire d'appréciation, basée sur l'expérience et une connaissance de la nature des différents services pendant le temps qui reste à écouler.

Les crédits relatifs à l'exercice 1912-1913 ont été mis devant la Chambre, et il reste encore à déposer les crédits supplémentaires. On comprendra qu'à l'égard d'une année non encore commencée, il ne saurait y avoir le même degré de certitude que dans le cas de l'année courante. Un examen des diverses périodes à l'étude, commençant par l'exercice 1910-1911, fera voir qu'en général les résultats de cet exercice diffèrent peu des prévisions du dernier discours sur le budget. En ce qui touche tout d'abord le fonds consolidé, autrement dit les recettes et les dépenses ordinaires, on verra que les recettes de l'exercice 1910-1911, évaluées à \$117,500,000, ont produit effectivement la somme de \$117,780,409.78, et les prévisions de dépenses établies à \$87,000,000, ont atteint le chiffre de \$87,774,198.32. En voici le tableau :

RECETTES ET DÉPENSES—FONDS CONSOLIDÉ, 1910-11.

—	Réelles.		Prévues.	Plus-value.		Moins-value.	
	\$	c.	\$	\$	c.	\$	c.
Recettes	117,780,409	78	117,500,000	280,409	78		
Dépenses	87,774,198	32	87,000,000	774,198	32		
Excéd. des recettes . . .	30,006,211	46	30,500,000			493,788	54

L'écart entre les recettes et les dépenses ordinaires, soit \$30,006,211.46 était utilisable pour les frais d'établissement ou dépenses extraordinaires.

Recettes, 1910-11.

Je désire signaler à la Chambre que les recettes de l'exercice 1910-11 atteignent un chiffre qui constitue un record, et elles peuvent nous aider dans une certaine mesure à apprécier l'augmentation des recettes dans ces récentes années lorsque nous constaterons que ces recettes de \$117,780,409.78 sont plus du double des recettes rentrées en 1901-02.

La dépense de \$87,774,198.32 est plus du double de celle de 1899-1900. Les sources d'où le revenu de l'année a été tiré, le

montant tiré de chacune d'elles et leur comparaison avec l'année précédente, sont comme il suit :

—	1909-10.		1910-11.		Plus-value.	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Douanes.....	60,156,133	98	72,965,394	46	12,809,260	48
Accise.....	15,253,352	65	16,869,837	36	1,616,484	71
Postes.....	7,968,547	72	9,146,962	47	1,188,404	75
Chemins de fer....	3,647,550	69	10,249,391	94	6,601,841	25
Divers.....	8,488,125	89	8,548,833	55	60,707	66
Total.....	101,503,710	93	117,780,409	78	16,276,698	85

On remarquera que 62 p. 100 de la recette totale venait des douanes et 14 p. 100, de l'accise, c'est-à-dire que ces deux services ont compté pour plus des trois quarts du revenu. Dans le cas des douanes, l'augmentation sur l'année précédente a été de plus de 21½ p. 100 ; pour l'accise et pour les postes, elle a été de 10½ et de 15 p. 100 respectivement. Dans l'ensemble, l'accroissement a été de 16 p. 100. L'augmentation de la recette dans les douanes est due, il va sans dire, à un accroissement des importations cette année-là.

Le total des importations pour la consommation a été en 1910-1911 de \$461,951,318. L'augmentation sur l'année précédente a été de \$86,118,302. La moyenne des droits perçus sur les marchandises ainsi importées, sujettes ou non sujettes à un impôt, a été de 16.145 p. 100. La moyenne des droits payés sur les marchandises grevées d'une taxe a été, en 1910-1911, de 25.797 p. 100. Je dois dire que, depuis quelques années, il ne s'est produit que bien peu de changement dans cette moyenne.

Le revenu tiré de l'accise vient principalement des spiritueux, des tabacs et du malt. Pour chacun de ces articles, il y a eu une augmentation appréciable sur les recettes de 1909-1910. Bien que la consommation totale ait pris quelque accroissement, il ne semble pas que la consommation par tête ait sensiblement augmenté.

Quant aux postes et aux chemins de fer, il y a une forte augmentation de la recette, sans doute due à l'augmentation générale des affaires dans tout le pays.

Dépenses, 1910-11.

Voyons maintenant quelles ont été les dépenses de l'année. La dépense au compte du fonds consolidé a atteint la somme de

\$87,774,198.32. C'était une augmentation de \$8,362,451.20 sur celle de l'exercice précédent. C'est là une augmentation assez forte, mais il convient de dire qu'en 1910-1911 il a été compris dans les dépenses du fonds consolidé certains item imputés les années précédentes au compte du capital. Ces item sont : la milice, \$1,372,405.09 ; les terres fédérales, \$976,024.94. A cela, on peut ajouter les dépenses relatives au Service naval, qui est un nouveau service, lesquelles se sont élevées à \$1,790,017.16. Outre les dépenses que j'ai mentionnées et qui ne sont pas des dépenses du fonds consolidé, c'est-à-dire ne faisant pas partie des dépenses ordinaires de l'Etat, il y en a eu d'autres, très considérables, dont le capital ou des comptes spéciaux ont été débités. En voici le détail :

Chemin de fer National Transcontinental..	\$23,487 986 19
Autres chemins de fer, canaux et travaux publics..	7,364,977 19
Subventions aux chemins de fer..	1,284,892 04
Primes d'encouragement..	1,597,463 48
Divers item, y compris le coût des emprunts..	1,286,911 39
Total..	\$35,022,430 29

Rapport des primes et subventions aux chemins de fer au compte du capital.

Je ne veux trouver à redire à aucune de ces sommes que l'on a portées à un compte spécial, mais je tiens à faire observer —et je suis heureux d'apprendre que mon prédécesseur a dû finalement en venir à cette conclusion—que, selon moi, les primes auraient dû être inscrites comme dépenses du fonds consolidé.

Il y a un autre item qui prête à des objections ; mais je n'en ferai point, attendu que, pour être franc, je ne sais pas au juste ce qu'il faut en penser : je veux dire les subventions aux chemins de fer. Je sais que non seulement l'ancienne administration, mais aussi celles qui l'ont précédée, ont eu pour habitude de porter ces subventions à des comptes spéciaux, autrement dit au compte du capital, par le motif, je suppose, que les chemins de fer profitent au pays pendant de nombreuses années, et que, par suite, l'aide qui leur est donnée peut être, en un sens, considérée comme une contribution à ce qui pourrait être regardé comme un bien national. Il y a beaucoup à dire en faveur de cette idée, et il existe, entre les dépenses faites au compte du capital et les dépenses ordinaires, une différence marquée, non seulement quand il s'agit d'un particulier, mais aussi d'une compagnie, ou même encore, je crois, des finances d'un pays. Cette théorie a été, si je ne me trompe, combattue quelquefois, mais il me semble qu'on ne peut guère la combattre sérieuse-

ment. Nous avons dans l'administration d'un pays à dépenser des sommes énormes pour de grandes entreprises, telles que les chemins de fer de l'Etat, les canaux, les gares de têtes de lignes, les édifices publics, toujours si dispendieux et que l'on peut en vérité regarder comme propriété nationale, des choses dont le public aura la jouissance, sinon à jamais, du moins pendant un grand nombre d'années. Il me semblerait peu juste de s'attendre que l'on prendra sur la recette de l'année de quoi faire face aux frais d'entreprises de la nature de celles que je viens de mentionner. Aussi, quant à moi, il me paraît convenable de faire une distinction entre les dépenses d'établissement et les dépenses ordinaires. Cette distinction a été observée, je crois, non seulement par le cabinet précédent, mais aussi par les administrations qui se sont succédées depuis la Confédération.

Résultats de l'exercice 1910-11.

Pour arriver au résultat net des opérations de l'année, il sera nécessaire de comparer avec les dépenses spéciales ou d'établissement, qui s'élèvent à \$35,022,430.29, l'excédent de la recette sur les dépenses courantes, excédent que l'on appelle communément le surplus, lequel, comme je l'ai dit, se monte à \$30,006,211.46; aussi la dépense au compte des placements en vue du fonds d'amortissement, pour achat de titres qui, à proprement parler, resteront dans nos mains. Les dépenses relatives au fonds d'amortissement sont faites au compte du fonds consolidé, et elles s'élèvent à la somme de \$1,203,416.40. Il y a eu ensuite divers remboursements au montant de \$39,296.73; ce qui forme un total de \$31,248,924.59. Si maintenant on déduit cette somme de \$35,022,430.29 que j'ai mentionnée tantôt comme dépenses totales au compte du capital et des spéciales, on verra que la dette nette du Canada s'est accrue, en conséquence des opérations de l'année, c'est-à-dire des opérations de 1910-1911, de la somme de \$3,773,505.70. Au point de vue des finances, je dois dire que je tiens ceci pour satisfaisant. Ce résultat fait voir comme quoi les dépenses spéciales bien que très fortes ont pu s'effectuer grâce en grande partie aux recettes de l'année. L'augmentation de la dette, savoir, \$3,773,505.70 n'est certainement pas considérable. On peut même dire qu'elle est relativement faible.

Exercice financier 1911-12.

J'arrive maintenant aux recettes de l'exercice 1911-12. Cet exercice se terminera de droit le 31 mars courant; mais la loi accorde trois mois pour clore définitivement les opérations de

l'exercice. Dans la pratique cependant, l'on est graduellement arrivé à compléter la besogne en un mois ou à peu près; le sorte que ce ne sera pas avant plus de deux mois que les comptes seront définitivement clos.

Prévision des recettes 1911-12.

Je vais cependant essayer de vous en donner une appréciation.

Jusqu'à la fin de février, nous avons reçu, sous forme de recettes, la somme de \$120,645,616.85. A cela il faut ajouter les recettes du mois courant ainsi que les recettes portées au compte de l'exercice en cours, qui seront encaissées après le 31 mars et durant la période que j'ai mentionnée; car, c'est toujours une œuvre d'assez longue haleine de clore les comptes dans un pays d'aussi énormes distances que le Canada. Or, appuyant mon évaluation sur ce que nous avons reçu pour la période correspondante de l'an dernier avec augmentation proportionnelle en harmonie avec les augmentations des derniers mois, je compte que, pour l'exercice en cours, quand les livres de compte seront définitivement clos, les recettes atteindront un total de \$136,000,000.

Des VOIX: Très bien!

M. WHITE (Leeds): Je suis bien aise de constater que les députés des deux côtés applaudissent à cette prévision de \$136,000,000. Si cette évaluation est en substance exacte, comme je le crois, la Chambre et le pays doivent se féliciter de ce que les recettes budgétaires aient suivi cette marche ascendante. Je le répète, en matière budgétaire il faut faire abstraction des attaches de parti et se réjouir de la prospérité de notre commune patrie.

Prévision des dépenses 1911-12 et excédent.

Jusqu'à la fin de février 1912, la dépense s'élevait à \$77,145,824.97, soit une augmentation de \$6,557,953.20 sur la dépense correspondante, fin de février, l'an dernier.

Le budget supplémentaire a été déposé aujourd'hui même sur le bureau de cette Chambre, et si l'on en tient compte ainsi que des besoins du reste de l'exercice, on constatera, les livres une fois clos, que les paiements portés au compte du revenu consolidé s'élèveront approximativement à la somme de \$97,000,000. Les recettes estimatives de l'exercice en cours, dont il s'agit en ce moment, étant de \$136,000,000, il y aura donc un excédent de \$39,000,000 du revenu consolidé sur la

dépense portée du compte du fonds consolidé utilisable pour les dépenses extraordinaires. Je puis bien, certes, féliciter à la fois cette Chambre et le pays sur ce que je puis appeler un exercice qui l'emporte sur tous les précédents. Je ne sais trop comment faire la répartition des félicitations; mais comme le premier ministre (M. Borden) est arrivé au pouvoir le 6 octobre, et que le chef actuel de l'opposition est demeuré au timon des affaires jusqu'à cette date, il y a probablement assez de gloire pour tout le monde, et un Solomon déciderait probablement qu'ils ont tous deux droit à la moitié, ou du moins à leur quote-part d'honneur et de mérite pour le budget que je sou mets en ce moment à cette Chambre.

M. BÉLAND: Disons un dixième.

M. WHITE (Leeds): Sans doute, il ne faut pas oublier de rendre grâce à la Providence, à nos ressources, à l'énorme fertilité de ce merveilleux pays, à nos immenses étendues de terres arables, à nos mines, nos forêts et nos pêcheries; puis n'oublions pas le mérite qui en revient à nos populations remarquables pour leur énergie et leur esprit d'initiative. Cette répartition faite, ce qui reste de gloire, d'honneur et de mérite pouvant revenir de droit aux influences législatives, faisons-en, je le répète, part égale.

Capital et dépenses spéciales 1911-12.

Les frais de premier établissement pour 1911-12 ont atteint un chiffre élevé par suite des grandes entreprises en cours d'exécution.

J'évalue à environ \$34,000,000 le montant des frais d'établissement et des dépenses extraordinaires à effectuer pour le Transcontinental, les diverses voies ferrées et les canaux, pour les travaux publics, les subventions aux chemins de fer et pour diverses autres dépenses de même genre.

A cela il faut ajouter tous les paiements faits au Receveur général, sous forme de dépôts en fidéicommiss se rattachant aux sommes garanties par l'Etat, aux termes de la loi du chemin de fer National Transcontinental et de la loi adoptée à cette session à cet égard. Dans la supposition que cette somme serait de \$5,000,000 en chiffres ronds, la totalité s'élèverait à \$39,000,000.

Quant à cette importante somme de \$5,000,000 qui sera versée au crédit du Receveur général à titre de fidéicommiss, je dois dire que je me suis bien soigneusement demandé si nous serions autorisés à défalquer cette somme du fonds du revenu consolidé, c'est-à-dire, en la portant au compte des dépenses

courantes de l'exercice, indépendamment des dépenses d'établissement et spéciales, et je me suis convaincu qu'il ne serait pas absolument légitime de le faire. Sans doute, cette somme peut s'assimiler à une perte d'argent, et une perte que le pays doit supporter; d'autre part, on pourrait l'assimiler en quelque sorte à une subvention de voie ferrée; et comme je tiens à faire preuve d'une parfaite loyauté dans la présentation de mon budget, j'ai jugé qu'il serait préférable de traiter ces \$5,000,000 comme un compte spécial, l'assimilant, pour ainsi dire, à une subvention de voie ferrée.

J'ai donc ajouté ces \$5,000,000 qui seront portés au crédit du Receveur général, à titre de fidéicommiss, aux \$34,000,000 de dépenses spéciales et d'établissement déjà mentionnées et j'arrive ainsi à un total de \$39,000,000.

Réduction de la dette.

Tenant compte des recettes de l'exercice déjà mentionnées et de cette somme de \$39,000,000 représentant les dépenses spéciales et d'établissement, je conclus que sur cette base le résultat net de l'exercice serait une réduction de la dette de \$1,150,000, d'après le calcul suivant :

Recettes.	\$136,000,000
Fonds d'amortissement.	1,150,000
	<hr/>
	\$137,150,000
Dépense, fonds consolidé.	\$97,000,000
Dépenses spéciales et d'établissement.	39,000,000
	<hr/>
	136,000,000
Réduction de la dette.	\$ 1,150,000

Qu'est-ce à dire, monsieur l'Orateur ?

Voici : ces abondantes recettes de l'exercice nous permettront de faire face aux dépenses courantes ordinaires, aux importantes dépenses de premier établissement que j'ai mentionnées et qu'il a fallu effectuer pour répondre aux besoins toujours croissants des divers services, et en même temps nous pourrions réduire de \$1,150,000 notre dette nationale. Ainsi, nous avons fait face à nos dépenses et au delà, et notre excédent a été si considérable que tous les frais de premier établissement et les frais spéciaux ont été éteints. Je le sais, on n'acceptera peut-être que sous bénéfice d'inventaire pareille affirmation de ma part. On dira peut-être que le chiffre de cette plus-value budgétaire est trop élevé, qu'il n'est pas légitime que nous soyons en mesure de payer toutes les dépenses courantes de l'exercice et de faire face en même temps aux importants frais de premier établissement effectués l'an dernier. Pour mon propre compte,

je suis partisan d'un excédent budgétaire élevé, et voici pourquoi.

D'abord, nous n'avons pas la certitude que la prospérité actuelle se perpétuera. Je nourris l'espoir que cette prospérité sera durable, espoir partagé par tous les députés, et rien ne me donne lieu de supposer que cette situation puisse se modifier dans un prochain avenir, ou d'ici à quelques années, autant que je puis prévoir. Rien n'indique que la prospérité actuelle sera de courte durée.

Mais en même temps cette possibilité existe toujours, et il importe que le pays ait un excédent de recettes exubérantes qui lui permette de faire face, même dans une assez large mesure, aux frais de premier établissement qui s'imposent nécessairement durant la période des grandes constructions dans un pays comme le nôtre. Or, s'il nous fallait emprunter pour faire face à toutes ces dépenses de premier établissement, notre dette nationale se gonflerait sensiblement et, en pareille circonstance, notre crédit national pourrait en quelque sorte en souffrir; c'est là une éventualité que personne ici ne désire voir se réaliser.

Si, par hasard, il surgissait dans l'avenir une période de marasme et que la prospérité actuelle éprouvât un recul, il importerait que notre crédit national fût d'ordre aussi élevé que possible, afin de nous faciliter l'emprunt. Car, à mon sens, en matière de finances nationales, il faut pourvoir aux dépenses d'établissement non seulement aux époques de prospérité, mais même aux époques moins prospères, alors que l'argent est à bon marché et qu'il devient possible de mener à bien nos grandes entreprises nationales, grâce au crédit du pays, car cela nous aide à traverser les périodes de marasme; et si on fait un judicieux emploi de l'argent, on ajoute au capital national, et avec l'argent obtenu sur la foi de ce crédit on crée des entreprises nationales.

Exercice 1912-13—Prévision des recettes et des dépenses.

Quant à l'exercice 1912-1913, qui commence le 1er avril prochain, il est sans doute impossible, à cette date, de faire connaître, sauf de façon bien générale, les perspectives touchant soit les recettes, soit les dépenses. Quant aux recettes, tout fait présager que, durant l'exercice 1912-1913, elles dépasseront sensiblement le montant estimatif de \$136,000,000 pour l'exercice en cours. Quant aux dépenses, le budget principal pour 1912-1913 est déjà devant cette Chambre depuis quelque temps. Comme la Chambre le sait, cette somme de \$149,789,677.68 se

décompose comme suit: \$104,119,304.86 pour les dépenses du service du fonds consolidé et \$44,870,372.82 pour les frais de premier établissement.

Naturellement, les dépenses gonfleront quand le budget supplémentaire sera déposé sur le bureau. Je compte faire le dépôt de ce budget dans quelques semaines d'ici. A en juger d'après le passé, il est possible que plus tard, au cours de l'exercice, à la prochaine session, il soit déposé sur le bureau un deuxième budget supplémentaire, mais il n'y a aucune certitude à cet égard. Entre les prévisions budgétaires totales pour tous services en 1912-1913 et les recettes prévues pour le même exercice, il y aurait donc un déficit même considérable auquel il faudra faire face. Mais il faut se rappeler qu'il faut savoir distinguer entre la dépense estimative et la dépense réelle.

La chose a été parfaitement mise en lumière au cours du dernier exercice. Il est acquis que, sur la totalité des prévisions budgétaires, d'importantes sommes tombent en annulation de crédits. Il en est ainsi à chaque exercice. Quelquefois, naturellement, le montant des annulations est plus élevé que pour d'autres exercices; la variation dépend de la précision même des évaluations et de la facilité d'exécution de la dépense dans chaque cas. Ainsi, pour 1911-1912, les crédits déjà votés s'élèvent à \$156,079,538.73. Ce sont là les crédits établis par l'ancien Gouvernement, et adoptés en partie par le Gouvernement actuel, l'automne dernier. En tenant compte du budget supplémentaire que j'ai déjà déposé sur le bureau, au chiffre de \$2,600,000, on voit que les crédits affectés à l'exercice 1911-1912 s'élèvent à \$158,679,538.73. La dépense prévue pour les services du fonds consolidé ainsi que les frais de premier établissement et les frais spéciaux s'élèvent, comme je l'ai dit, à \$131,000,000; et sur cette somme il restera plus de \$27,000,000 qui ne seront pas dépensés et tomberont en annulation.

Par conséquent, bien que le montant total des crédits pour 1912-1913 soit de \$149,789,677.68, somme qui est, je dois dire, inférieure de \$8,000,000 au budget total de l'exercice financier actuel, mais que nous devons augmenter par de nouveaux crédits durant cette session et par d'autres encore à l'automne, comme je l'ai déjà dit—je suis assuré qu'à la fin de l'exercice financier actuel, les revenus du pays seront suffisants, non seulement pour couvrir les dépenses courantes, mais pour pourvoir au moins à une partie, et, je crois, à une bonne partie de ces dépenses connues sous le nom de dépenses spéciales ou d'établissement et pour lesquelles, en ce qui concerne du moins

les dépenses d'établissement, le Gouvernement serait justifiable d'emprunter.

Prévision pour les travaux publics et les transports.

On remarquera au sujet des crédits du prochain exercice financier qu'on a pourvu très libéralement aux dépenses. Nous sommes à la période du développement de la nation et le Gouvernement doit faire sa part. L'augmentation de nos moyens de transport, les améliorations et les développements apportés à nos réseaux de chemins de fer et de canaux, le creusement de nos ports et de nos voies fluviales, l'établissement d'installations aux gares maritimes ainsi que les travaux publics nécessaires d'un ordre moins important sont des œuvres qui nécessitent des dépenses de deniers publics, et je crois que des dépenses de ce genre, pour grandes qu'elles soient, seront approuvées par la population du Canada.

Le plus grand problème que nous ayons à résoudre aujourd'hui est à mon avis celui des transports afin de fournir à notre population l'accès des marchés mondiaux.

Nous avons aujourd'hui un encombrement dans l'Ouest. La récolte a été tardive. Les chemins de fer ont eu un trafic surchargé. Les honorables députés de l'Ouest et de fait les honorables députés dans les deux partis désirent que nous leur donnions de plus grandes facilités dans l'Ouest—pour me servir d'une expression plus commune—plus de portes de sortie pour le trafic de l'Ouest. Le Gouvernement s'est engagé à faciliter le projet de construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. La compagnie du chemin de fer Canadian Northern prolonge sa ligne transecontinentale jusqu'à Vancouver. Le Grand-Tronc-Pacifique qui fait partie du réseau du National Transcontinental s'avance dans la direction de Prince-Rupert.

Bientôt le canal de Panama sera ouvert. Des questions se poseront relativement au transport du blé vers l'Ouest et aux facilités d'expédition à procurer au trafic. De grandes dépenses de capitaux seront nécessaires, pour équiper des gares maritimes sur l'Atlantique et le Pacifique. Nous devons faire dans ce but des dépenses proportionnées à tous ces besoins. Puis, comme je l'ai dit, si l'argent est dépensé d'une manière économique et sage, je crois que tout gouvernement du Canada, à cette période de développement du pays, recevra le cordial appui du public.

Dette publique.

J'ai passé en revue, comme il était nécessaire que je le fasse, les trois exercices financiers, avant de présenter à la Chambre la situation financière actuelle du Canada. J'arrive

maintenant à la question de la dette du Canada. Au 31 mars 1911 la dette nette du Canada était de \$340,042,052.03. Cette somme résulte de la différence entre la dette brute qui s'élève à \$474,041,487.42 et l'actif qui est de \$134,899,435.39. Cet actif se décompose ainsi :

Fonds d'amortissement..	\$ 11,196,825 90
Placements divers..	27,501,851 20
Comptes des provinces..	2,296,429 12
Divers et comptes de banque..	16,940,258 65
Réserve en espèces..	74,472,977 17
En caisse..	2,491,093 35
Total..	\$134,899,435 39

La population du Canada, au 31 mars 1911, suivant les états révisés par le service du recensement, est de 7,158,000 habitants, mettant la dette par tête à \$47.51.

Fonds d'amortissement.

Le fonds d'amortissement dans ce tableau représente naturellement des achats de nos propres titres sur le marché pour le fonds d'amortissement prévu pour différents emprunts. Il est entre les mains de fidéicommissaires pour le Canada. Personnellement je crois qu'un fonds d'amortissement devrait être prévu non seulement pour la finance d'une compagnie, pour les finances provinciales et municipales, mais aussi pour la finance nationale. Je sais que l'on peut dire que le crédit du Canada est si élevé, que les ressources du Canada sont si grandes que nous n'avons pas besoin d'un fonds d'amortissement. Mais suivant moi ce serait imprudent de ne pas prévoir un fonds d'amortissement pour chaque emprunt.

Je crois que mon prédécesseur était du même avis—je n'en suis pas tout à fait certain—mais s'il était de cet avis, je suis heureux d'être d'accord avec lui, car un fonds d'amortissement permet jusqu'à un certain point de liquider chaque emprunt, et la situation financière s'améliore continuellement avec un fonds d'amortissement.

Réserve en numéraire et circulation des billets.

Un mot de notre réserve en numéraire. La Chambre constatera d'après le tableau précédent que nous avons au 31 mars 1911 la somme énorme de \$74,472,977.17 en or. Cet or est gardé dans les différents bureaux du Receveur général par tout le Canada. En ce qui concerne les caisses d'épargne nationales et les caisses d'épargne postales, nous sommes tenus par la loi d'avoir une réserve de 10 p. 100. Relativement à la circulation des billets du Trésor, c'est-à-dire

les billets de un, deux, quatre et bientôt de cinq dollars et d'une plus grande valeur encore, nous sommes obligés par la loi de conserver une réserve en or, non pour la somme totale qui est due, mais pour les premiers trente millions de dollars de billets en circulation, nous devons garder 25 p. 100 en or ou en bons du Trésor garantis, pour le capital et l'intérêt, par le gouvernement Impérial. En réalité ces 25 p. 100 sont conservés en or. De sorte que nous avons \$22,500,000 d'argent qui circulent pour lesquels nous avons comme garantie le crédit du Canada. Mais pour les \$7,500,000 qui ne sont pas de l'argent en circulation et qui forment une partie des \$30,000,000 et pour la circulation qui est due en sus de \$30,000,000, nous conservons l'équivalent de chaque dollar en or. Par conséquent, la base de la circulation des billets du Dominion est réellement en or et quant aux billets du Dominion que les banques détiennent comme partie de leur actif, la base est aussi en or. C'est absolument comme si elles avaient de l'or au lieu de billets du Dominion. En vertu de la Loi des Banques, nous sommes obligés de conserver aux différents bureaux du Receveur général des billets pour de l'or et de l'or pour des billets. Le système fonctionne continuellement de l'échange de l'or que recevons des banques contre des billets qui sont mis en circulation dans le public et pour ce qui est connu sous le nom de "monnaie légale" ou "monnaie de cours" entre les banques quand elles font leurs liquidations.

Ce système fonctionne continuellement et la seule raison qui m'a fait en parler, c'est que je crois que les membres de la Chambre ne sont pas au courant de ces méthodes, parce que tous n'y ont pas appliqué leur attention ou n'ont pas de renseignements à ce sujet et qu'ils pourraient être intéressés à savoir que notre circulation, en ce qui concerne le Canada, ne repose pas sur notre crédit, bien que ce crédit soit très bon, mais en réalité sur de l'or.

Emprunts échus.

J'arrive à la question des emprunts. La plupart des députés savent que pendant les quelques années dernières, le Canada a passé par une période durant laquelle ses emprunts contractés à des dates antérieures, sont arrivés à échéance et des dispositions ont dû être prises de temps en temps pour leur renouvellement ou pour les rembourser à échéance. Dans des conditions normales, ce ne serait pas une tâche difficile pour un pays qui jouit comme le Canada d'une excellente réputation et d'un grand crédit sur les marchés monétaires du monde.

Mon prédécesseur aux Finances a contracté en novembre 1908 un emprunt sur lequel je désire dire quelques mots. L'année 1908 qui succédait à l'année très difficile de 1907 ne fut pas propice aux opérations financières et au lieu d'émettre des titres garantis par le Dominion, mon prédécesseur contracta un emprunt à courte échéance de £5,000,000 pour rembourser un emprunt qui arrivait à échéance et aussi pour liquider quelques autres engagements. Le taux d'intérêt était de 3½ p. 100. L'emprunt fut effectué en juin 1908 et était remboursable le 1er mai 1912.

A propos de cet emprunt, on fit une offre aux porteurs, d'une conversion à 3 p. 100 en rente inscrite remboursable en 1938 et une partie de l'emprunt s'élevant à £120,850 fut aussi convertie. Une partie conservée en fonds d'amortissement d'un autre emprunt fut annulée et il reste un total de £4,681,870 12s. 4 d., qui doit être remboursé le 1er mai. Pendant quelque temps, et même depuis l'automne, bien qu'il ne soit pas d'usage de prendre des dispositions plus de deux ou trois mois à l'avance, nous avons suivi attentivement le marché de Londres, attendant une occasion favorable pour faire un emprunt.

A la fin de 1911, les conditions du marché étaient vraiment mauvaises. Des complications internationales avaient surgi ou semblaient menaçantes l'automne dernier et en conséquence des retraits d'or se produisirent. Pour faire face à la situation, la Banque d'Angleterre, suivant la pratique adoptée dans des cas de ce genre, avança son taux à 4 p. 100. A la fin de l'année, le taux de la Banque d'Angleterre était à 4 p. 100 et la situation en Europe n'était pas rassurante. Le marché s'améliora pendant une partie de l'année, mais les prévisions n'étaient toujours pas favorables.

Nous étions en rapport constant avec nos agents financiers, la banque de Montréal, et aussitôt que le taux de la Banque d'Angleterre fut baissé, comme c'est arrivée dernièrement, à 3½ p. 100 et particulièrement en vue du fait que la situation économique paraissait plutôt sombre, nous décidâmes de faire une émission pour rembourser cet emprunt de £5,000,000 à courte échéance dont je viens de parler.

En conséquence, le 24 février dernier nous avons lancé sur le marché de Londres un prospectus. Nous avons vu notre emprunt souscrit à 98, prix d'émission malgré une situation aussi défavorable. Je ne puis que féliciter le Gouvernement et le pays, surtout étant donné les récents événements et leurs effets probables dans un avenir rapproché, de ce que nous avons

pu obtenir un aussi bon prix que 98 pour notre rente—3½ p. 100. Notre rente, comme je l'ai dit à la Chambre, est ce que nous appelons les obligations de 1930-50, c'est-à-dire celle dont l'échéance est en 1950, avec le privilège réservé au Gouvernement de rembourser l'emprunt à toute date après 1930.

Peu de temps après que l'emprunt eut été souscrit et offert au public, la grève des mineurs éclata en Grande-Bretagne et cette grève qui menace encore tristement toute la situation économique et financière est une affaire très sérieuse avec laquelle il faut compter. Mon opinion personnelle (c'est seulement une opinion) est qu'il faut la régler rapidement, mais néanmoins il se passera quelque temps avant que ses pénibles effets aient disparu pour le monde financier.

Bien que je ne puisse m'attribuer d'autre mérite que celui d'avoir agi promptement sur les conseils de nos agents, je considère que nous avons été particulièrement heureux en mettant notre emprunt sur le marché à cette date. Quant à l'aceneil fait par le public à cet emprunt, je dirai que le public en a pris 35 p. 100 et que 65 p. 100 sont restés dans les mains des courtiers. On est souvent exposé à tirer de fausses conclusions de la proportion de l'emprunt qui reste entre les mains d'un courtier. Depuis quelques années, c'est devenu une habitude assez générale chez le public anglais, dans certains cas du moins, de laisser passer la date de l'émission, dans l'espérance qu'une proportion assez considérable restera entre les mains des courtiers et qu'on pourra ainsi se procurer les obligations à un prix moins élevé.

Il y a deux ou trois ans, le dernier emprunt canadien de six millions de livres sterling a été émis sur le marché et je crois que 43 p. 100 de cet emprunt ont été souscrits par le public et que l'autre partie est restée entre les mains des courtiers; cependant, quelques jours après, ces obligations faisaient prime. Dans le cas actuel je crois que les obligations se vendent à l'heure présente avec un léger escompte, ce qui démontre, vu les conditions du marché, que nous avons obtenu le prix le plus élevé qu'il était possible d'obtenir.

M. NESBITT: Le ministre peut-il dire si ces obligations ont été vendues à 98 net?

M. WHITE (Leeds): Les obligations ont été prises par les courtiers et offertes au public à 98. Comme pour tous les emprunts précédents, il faut déduire de 98 la commission des courtiers et toutes les autres dépenses se rapportant à l'émission de l'emprunt, et elles seront sans doute, passablement élevées.

On s'est souvent demandé si les emprunts doivent être confiés à des courtiers, et si ces derniers n'exigent pas des commissions excessives. Comme le savent la plupart des honorables députés, le courtage est tout simplement une assurance. Il faut, de toute nécessité, faire face aux échéances, et il nous fallait cet argent pour le 1er mai. S'il nous avait fallu nous en rapporter aux souscriptions du public pour cet emprunt, nous aurions pu être désappointés, car on ne sait jamais si l'on pourra réunir les fonds nécessaires pour la date de l'échéance.

Personne ne peut prévoir l'état du marché; l'opinion d'un homme peut avoir plus de valeur que celle d'un autre, mais personne ne peut dire à l'avance si le public souscrira ou ne souscrira pas à un emprunt. Non seulement cela, mais il peut survenir des événements qui modifient la situation monétaire du jour au lendemain et exercent une grande influence sur les dispositions du public à l'égard d'un emprunt.

M. NESBITT: Je n'entends pas du tout critiquer la conduite du ministre des Finances dans cette affaire.

M. WHITE (Leeds): J'en remercie cordialement mon honorable ami. Mon opinion, et je suis heureux de la voir partagée par l'honorable député (M. Nesbitt), est qu'il est absolument nécessaire d'avoir recours à une maison de courtage, si l'on veut que l'argent soit disponible à une date fixe. La Chambre n'ignore sans doute pas que les valeurs de première classe et portant un taux d'intérêt très bas, n'ont pas la vogue qu'elles avaient autrefois. Il y a quelques années à peine, les meilleures valeurs canadiennes portaient 3 p. 100 et maintenant elles sont à 3½. On sait aussi que les consolidés anglais qui sont certainement parmi les meilleures, si non les meilleures valeurs du monde entier, ont subi une baisse considérable. Quelle en est la cause? Est-ce que le crédit de la Grande-Bretagne n'est pas aussi bon qu'il était? Est-ce que le crédit du Canada n'est pas aussi solide qu'il y a quelques années? A quoi faut-il attribuer l'intérêt plus élevé que les nations doivent payer pour obtenir l'argent dont elles ont besoin? A mon avis, les temps prospères entrent pour une bonne part dans cette situation.

M. MACLEAN (York-sud): Quel a été l'effet sur notre crédit de cette politique qui consiste à garantir les obligations de certaines entreprises privées?

M. WHITE (Leeds): Nous y viendrons dans un instant. Les temps prospères, les demandes qui arrivent de toutes les parties du globe et les placements de plus en plus considérables faits dans les entreprises industrielles sont, à mon sens, les trois

principaux facteurs dans cette élévation du taux d'intérêt et dans la baisse subie par les valeurs de premier ordre émises à un taux d'intérêt très bas. Parmi les autres causes, il faut mentionner celle que vient d'indiquer le député de York-sud (M. Maclean) et aussi le champ plus vaste offert aux placements de toutes sortes, comme, par exemple, les compagnies de tramways, les compagnies de chemins de fer, les compagnies électriques, dont les obligations me paraissent être et sont en réalité des obligations de première classe et rapportent un intérêt plus élevé que les obligations municipales, provinciales ou de l'Etat, et sont en même temps plus susceptibles d'acquérir de la plus-value. Je crois aussi que le public étant plus à l'aise, non seulement exige un intérêt plus élevé, mais est aussi disposé à courir plus de risques.

Quoi qu'il en soit, plusieurs causes ont contribué à modifier la situation. Les demandes plus nombreuses, les placements dans les compagnies de tramways, de chemins de fer et d'électricité, les placements dans les compagnies industrielles, tout cela est venu faire concurrence aux placements de tout repos et il en résulte que ces derniers ont subi une dépréciation.

Obligations de chemins de fer garanties par l'Etat.

J'aborde maintenant une autre question dont il a souvent été parlé et qu'il est de l'intérêt du public de discuter. On a souvent fait observer que les obligations garanties, les obligations de compagnies de chemins de fer garanties par l'Etat, ne sont pas cotées aussi haut sur le marché de Londres qu'elles devraient l'être, vu la position qu'occupent sur ce marché les obligations propres du Canada. Ainsi que je l'ai déjà expliqué récemment, une obligation garantie ne se vend jamais à un prix aussi élevé qu'une obligation émise directement par celui qui la donne, et malgré que la garantie que l'Etat donne à ces obligations soit absolue et sans conditions, on ne peut pas s'attendre à ce qu'elles rapportent autant que les obligations de l'Etat; une autre raison, c'est que les garanties de l'Etat peuvent servir de placement pour l'argent détenu en fidéicommissaire et qu'il n'en est pas de même pour les obligations des compagnies de chemins de fer garanties par l'Etat. Il en résulte que les obligations de l'Etat sont recherchées par les fidéicommissaires qui administrent des sommes énormes en Europe, tandis que les obligations des compagnies de chemins de fer garanties par l'Etat ne jouissent pas de ce privilège.

M. MACLEAN (York-sud): Quelle est à peu près la différence nette dans les prix ?

M. WHITE (Leeds): Prenons comme exemple le cas du Grand-Tronc-Pacifique, parce que c'est à propos des obligations de cette compagnie que j'ai déjà signalé cette question à l'attention de la Chambre. Les obligations du Grand-Tronc-Pacifique portent 3 p. 100 d'intérêt et se vendent, je crois, à 80 ou 82. Cela est passablement loin du pair. Nos propres obligations qui ont été mises sur le marché à 98 portent 3½ p. 100 d'intérêt. Pour établir une comparaison il faudrait supposer que les obligations du Grand-Tronc-Pacifique portent également un intérêt de 3½ p. 100. Pour ma propre satisfaction, j'ai fait ce calcul et j'ai constaté qu'une émission à 82 avec 3 p. 100 d'intérêt et venant à échéance dans 50 ans équivaut à une émission de 3½ p. 100 à 94.

M. MACLEAN (Halifax): Quel a été le prix d'émission des obligations du Canadian Northern Ontario.

M. WHITE (Leeds): Les obligations du Canadian Northern Ontario garanties par l'Etat ont été émises à 93 sur la place de Londres, à une époque où les obligations du Canadian Northern Alberta, également garanties par l'Etat, étaient cotées de 93½ à 94½, et je crois que ces dernières avaient à ce moment subi une hausse d'un point, de sorte que l'émission du Canadian Northern Ontario garanties par l'Etat était sur le même pied que celle du Canadian Northern Alberta.

Si une obligation garantie par l'Etat est cotée sur la place de Londres à 93 ou 94 et si une obligation directe de l'Etat est cotée à 100, il est évident que si l'on veut faire une émission considérable de £5,000,000 ou £7,000,000, il faudra évidemment la faire à un point ou deux au-dessous de la cote nominale. Avec une cote au pair, disons 100 ou 100½ ou même 101, le marché est généralement restreint, et quand on offre au public une émission considérable, il faut baisser la cote de un ou deux points. Les obligations du Canadian Northern Ontario furent offertes au public à environ 93 et, vu que les obligations du Canadian Northern Alberta garanties par l'Etat étaient cotées de 93½ à 94½ à cette date, je considère que cette émission était faite à un prix raisonnable.

M. MACLEAN (Halifax): L'émission de \$35,000,000 du Canadian Northern Ontario garantie par l'Etat a-t-elle été faite en une seule fois?

M. WHITE (Leeds): La loi votée l'année dernière, autorisait la compagnie de chemin de fer Canadian Northern Ontario à émettre des obligations garanties par l'Etat, jusqu'à concurrence de la somme de sept millions de livres pour une voie ferrée

entre Port-Arthur et Montréal, soit une distance totale de 1,016 milles. Cette même loi imposait une hypothèque fiduciaire dans la forme ordinaire sur le chemin pour garantir le paiement des obligations. Dans ce cas-là, la compagnie est ordinairement autorisée à faire l'émission de ses obligations et l'argent provenant de l'émission est versé entre les mains du Receveur général du Canada, pour être payé au fur et à mesure que des certificats d'évaluation des travaux, approuvés par le ministère des Chemins de fer, sont présentés; par conséquent, aux termes de cette loi, la garantie de l'Etat s'appliquait à toute l'émission de £7,000,000.

M. MACLEAN (Halifax): Mon but en posant cette question é ait de savoir si le Gouvernement a eu raison de donner la garantie de l'Etat pour l'émission entière en une seule fois et d'offrir cette forte somme au public. Il était à craindre qu'en mettant sur le marché pour \$35,000,000 d'obligations d'une seule compagnie de chemin de fer, avec la garantie de l'Etat, on ne nuisît au crédit du pays pour ses autres entreprises. Le ministre n'est-il pas d'avis que ces obligations garanties devraient se faire à certains intervalles?

M. WHITE (Leeds): Mon honorable ami ne sais pas parfaitement la situation. L'emprunt au moyen d'obligations représentant £7,000,000 de la compagnie du chemin de fer Canadian Northern Ontario, n'a pas été mis sur le marché par la compagnie du chemin de fer Canadian Northern. Elles ont été vendues à une maison de Londres au prix net de 90 $\frac{3}{4}$. Je n'ai pas besoin de m'arrêter à faire voir que si l'on ajoute le montant de la commission qui varie d'ordinaire de 2 p. 100 à 2 $\frac{1}{2}$ p. 100 à celui de 90 $\frac{3}{4}$, on atteint un prix d'émission à 93.

M. MACLEAN (Halifax): Je ne trouve pas à redire au montant réalisé. Cepeudaut je crois avoir raison d'affirmer que la loi qui autorise cette garantie permet au ministre des Finances de juger lui-même s'il convient ou non qu'il supporte cette garantie pour tout le montant en une seule fois, ou pour différents montants en différents temps. Il pouvait exister un danger pour les autres emprunteurs canadiens, en plaçant sur le marché, en une seule fois, tout le montant de cet emprunt.

M. WHITE (Leeds): Je crois que mon honorable ami n'a pas lu aussi attentivement qu'il aurait dû le faire la convention d'emprunt avec hypothèque fiduciaire. S'il veut lire ce document, il constatera que les titres en question appartiennent à cette compagnie de chemin de fer qui les vend en tels ou tels montants à primes déterminées, ou à un escompte également

fixé, à telles personnes qu'il plaît à la compagnie de choisir, sous la réserve d'obtenir l'approbation du ministre ou du Gouvernement. Qu'on se rappelle qu'il s'agit des obligations de la compagnie du chemin de fer Canadian Northern Ontario et que le Dominion possède une garantie contre celle qu'il encourt lui-même dans la garantie de la compagnie du chemin de fer Canadian Northern, qui est une corporation toute différente. En quelle posture nous trouvons-nous? Il est de l'intérêt de la compagnie du chemin de fer Canadian Northern Ontario d'obtenir le prix le plus élevé possible pour ses obligations. La responsabilité directe est celle de la compagnie du chemin de fer Canadian Northern et la responsabilité contingente est celle du Dominion.

Ce n'est pas le ministre des Finances, mais cette compagnie de chemin de fer qui négocie la vente de ces valeurs; sans parcourir tous les documents dont mon honorable ami a demandé le dépôt et qui seront produits, je me permettrai de dire que la compagnie du chemin de fer Canadian Northern Ontario, désirant avoir en mains des fonds pour mener à bien, sans aucun retard, cette grande entreprise dont le besoin se fait tellement sentir, surtout dans l'Ouest, de construire une ligne directe de 1,016 milles de Port-Arthur à Montréal, étant donnée la situation internationale qui s'est produite l'automne dernier et dont j'ai parlé, et le fait que cette compagnie avait emprunté des montants énormes en vue de l'achèvement de sa ligne et pour acquitter d'autres dépenses qui s'élevaient à une forte somme, en est venu à la conclusion qu'il était de son intérêt, dans le but de s'assurer qu'elle pourrait compter sur un certain montant pour la construction de sa ligne, d'accepter l'offre que lui faisait une maison anglaise importante et dont le crédit est bien établi, d'acheter toutes ses actions garanties par le Gouvernement et représentant £7,000,000, les paiements devant s'effectuer au cours des deux ans suivants s'il en était besoin en vue de la construction de cette ligne. Mon honorable ami (M. Maclean) s'est préoccupé des montants énormes qui étaient en jeu. Qu'il me permette de lui rappeler ceci: s'il avait étudié attentivement la loi en vertu de laquelle on avait contracté cet emprunt hypothécaire, il se serait convaincu que la moyenne de l'émission représente environ \$35,000 par mille. Qu'est-ce que cela signifie? Il s'agit d'une entreprise très dispendieuse, en vérité; et cela représente des droits de passage onéreux et des frais de construction élevés dans le cas de la partie nord de cette ligne. La garantie du Dominion sur la section des Prairies du Grand-Tronc-Pacifique est de \$13,000 du mille.

M. NESBITT: Je ne m'oppose pas à cela.

M. WHITE (Leeds): Voici ce que je tiens à faire observer à mon honorable ami: que pour chaque mille de la construction du chemin de fer Canadian Northern Ontario, il faudrait à peu près trois fois le montant, en tant qu'il s'agit de la garantie du Gouvernement, qu'il faudrait pour la construction d'un seul mille de la section des Prairies du Grand-Tronc-Pacifique. La compagnie du chemin de fer Canadian Northern Ontario estime qu'au cours de cette année—probablement au cours des prochains mois—elle dépensera de \$15,000,000 à \$20,000,000 sur cette ligne, pour les travaux à différents endroits, pour acquérir le droit de passage et pour la construction de sa ligne.

Qu'on me permette de demander à mon honorable ami si l'opportunité de la décision du président de cette compagnie de vendre les obligations garanties de cette dernière au temps qu'il avait choisi, ne se trouve pas abondamment démontrée, si l'on tient compte de la situation économique et financière qui règne dans la Grande-Bretagne aujourd'hui. Il est d'une importance suprême pour ce pays que cette ligne soit construite. Si elle n'avait pas fait cette émission et si elle n'avait pas vendu ses obligations, la compagnie du chemin de fer Canadian Northern Ontario n'aurait pu commencer la construction de sa voie de 1,016 milles de Port-Arthur à Montréal. Il est de l'intérêt, non seulement de la province de l'Ontario, mais encore de celui de tout le Dominion, que l'on construise cette voie ferrée sans aucun délai. L'un des résultats de la vente de ces obligations par le président de la compagnie du chemin de fer Canadian Northern au prix mentionné et aux conditions que j'ai indiquées, c'est qu'on peut toucher d'un mois à l'autre l'argent nécessaire à la construction de cette ligne, de sorte que le travail ne sera aucunement retardé; d'après les renseignements que les fonctionnaires de mon ministère me fournissent, je suis certain qu'ils convaincront mon honorable ami qu'en toute probabilité cette ligne sera terminée complètement au cours de l'année prochaine le plus tard.

M. LALOR: Le Gouvernement conservera-t-il la haute main sur le montant réellement dépensé par mille?

M. WHITE (Leeds): Qu'on me permette d'expliquer cela à mon honorable ami. Une convention intervint en vue de la construction d'une certaine partie de cette ligne; quand la compagnie vend ses obligations garanties, l'argent qui provient de cette vente est porté au crédit du Receveur général dans certaines banques. Au fur et à mesure que se poursuit la

construction de la ligne, on acquitte des factures dont le montant total ne dépasse pas \$35,000 par mille et dans le cas qui nous occupe, à même le produit de ces obligations, d'après le certificat des dépenses approuvées par le ministère des Chemins de fer, par l'intermédiaire de ses ingénieurs, de sorte que, dans ce sens, le Gouvernement continue toujours d'exercer la haute main. Autrement dit, il conserve la haute main sur tous les fonds de la compagnie jusqu'à ce que cette dernière lui ait démontré qu'elle a dépensé cet argent pour les fins auxquelles il était destiné.

Emprunts arrivant à échéance.

Je me suis quelque peu écarté de mon sujet et je dois en revenir à la question de nos emprunts. Le 1er octobre prochain nous devons faire face à un emprunt de £1,235,000, portant intérêt à 4 p. 100, émis au mois de décembre 1907 et au remboursement duquel nous devons pourvoir à l'échéance. Cela peut intéresser la Chambre de savoir qu'il ne nous restera plus qu'à pourvoir à deux emprunts d'ici à 1930, ce qui représente dix-huit ans.

De ces deux emprunts, l'un qui porte intérêt à 4 p. 100 a été contracté en 1878; le gouvernement impérial l'a garanti jusqu'à concurrence de £1,700,000; l'autre est un emprunt à 3½ p. 100 qui courra de 1914 à 1919 et qui représente £6,000,000. Le premier est dû le 1er octobre 1913; l'autre courra de 1914 à 1919, le Gouvernement devant donner trois mois d'avis.

J'ai indiqué à la Chambre la véritable situation financière du Dominion en ce qui concerne l'échéance des emprunts et je dois dire qu'il me semble—et je suis certain que la Chambre partagera cet avis—que notre situation, au point de vue financier, en ce qui concerne ces échéances, est satisfaisante.

Dépenses au compte du capital et dépenses spéciales. Chemin de fer Transcontinental.

J'en arrive maintenant à un autre sujet sur lequel je désire appeler l'attention de la Chambre, car il se rapporte au chemin de fer Transcontinental ou, du moins, à la division de l'Est de cette ligne. J'ai cru qu'il convenait, alors que je parlais des engagements du Dominion et de l'échéance prochaine de ses emprunts, de faire allusion brièvement à cette partie du Transcontinental qui est notre principale entreprise nationale à l'heure qu'il est. Le coût élevé de la section de l'Est de ce chemin de fer qui dépasse dans une si grande mesure les calculs de l'ancien

Gouvernement, pourrait occasionner—je sais que cela s'est déjà produit dans une certaine mesure—quelque appréhension en cette Chambre et dans le public. Jusqu'au 31 mars 1911 on avait dépensé en deniers sonnants pour cette entreprise la somme de \$95,422,533.44. Pour l'exercice en cours on calcule que cette dépense représentera environ \$22,500,000, de sorte qu'à la fin de cet exercice, le Dominion se trouvera à avoir dépensé environ \$118,000,000. Si je ne me trompe, nous devons dépenser encore au moins \$100,000,000 avant que ce chemin de fer ne soit terminé. J'ai donc cru qu'il était à propos, au point de vue des finances du Dominion, de présenter un état indiquant les dépenses spéciales et celles portées au compte du capital depuis 1904 jusqu'à ce jour, c'est-à-dire au cours de cette année qui est la première où l'on ait effectué des dépenses pour le Transcontinental, en les divisant en dépenses pour le chemin de fer, d'un côté, et de l'autre, en dépenses au compte du capital et des dépenses spéciales pour d'autres objets.

J'ai mis en présence l'augmentation et la diminution de la dette de ces mêmes exercices et d'après cet état on pourra constater que de 1904 au 31 mars 1911, le Canada a dépensé pour la construction du chemin de fer National Transcontinental, \$95,422,533.44. Portés au compte du capital et des dépenses spéciales les frais supplémentaires ont représenté \$123,362,714.56, soit une dépense totale imputable sur le capital et une dépense spéciale de \$218,785,248. Je fournis ces données non pas en me plaçant au point de vue du parti politique auquel j'appartiens, mais à celui de l'intérêt du Dominion, parce que je ne désire pas qu'on puisse se méprendre sur le montant énorme de capital qu'on a dépensé pour la construction de cette voie ferrée. J'ai dit qu'au cours de ces exercices, les dépenses spéciales et d'établissement représentaient \$218,785,248. Au cours de cette période l'accroissement de la dette a représenté \$78,435,063.16. Si à ces chiffres, nous ajoutons les résultats estimatifs des opérations de l'exercice 1911-12, nous avons ce qui suit :

Prévision des dépenses supplémentaires pour la construction du Transcontinental au 31 mars 1912.. . . .	\$117,922,533 44
Autres dépenses imputables sur le capital et spéciales.. . . .	131,862,714 56
Total estimatif des dépenses.. . . .	\$252,785,248 00
Total estimatif de l'accroissement de la dette durant la période de 1904 au 31 mars 1912..	77,285,063 16

Je tiens à dire à ceux de notre pays et à ceux de la Grande-Bretagne, s'il s'en trouve quelques-uns, qui se sont sentis émus du montant énorme de la dépense estimative de la cons-

truction de la section de l'Est du National Transcontinental et des obligations encourues de ce chef par notre pays, je crois qu'il leur fera plaisir et que cela mettra fin à leurs appréhensions, d'apprendre que tout élevé qu'ait été et que sera le coût de cette entreprise, une grande partie, en ce qui concerne le passé, a été et sera (si l'état de choses se poursuit suivant mes espérances), liquidée avec l'excédent du compte du revenu consolidé et ne sera pas une charge pour le trésor de ce pays. J'estime que nous devons tous nous réjoindre de pouvoir faire cette déclaration. L'état suivant est le sommaire des dépenses imputables sur le capital et des dépenses spéciales dont j'ai parlé:

**DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE CAPITAL ET DÉPENSES
EXTRAORDINAIRES.**

Année.	Chemins de fer National Transcontinental	De chef autre que le National Transconti- nental.	Total.	Augmenta- tion ou dimi- nution de la dette.
	\$	\$	\$	\$
1904	6,249 40	16,235,965 53	16,642,214 93	- 739,270 27
1905	778,491 28	14,705,964 63	15,484,455 91	- 5,356,448 06
1906	1,841,269 95	14,195,730 82	16,037,000 77	- 818,412 15
1907	5,537,867 50	8,698,109 98	14,235,977 48	- 3,371,117 79
1908	18,910,253 58	17,026,974 70	35,937,228 28	- 14,288,999 88
1909	24,892,351 23	24,484,940 68	49,377,291 91	- 45,969,419 33
1910	19,963,064 31	16,015,962 27	35,984,026 58	- 12,338,267 16
1911	23,487,986 19	11,599,065 95	35,087,052 14	- 3,773,505 70
	95,422,533 44	123,362,714 56	218,785,248 00	- 82,545,451 22
				- 4,110,333 06
				78,435,063 16
1911-12 (prévision)...	22,500,000 00	11,500,000 00	34,000,000 00	- 1,150,000 00
	117,922,533 44	134,862,714 56	252,785,248 00	- 77,285,063 16

Statistique du commerce.

Passons maintenant au commerce du Dominion. Je regrette d'avoir gardé aussi longtemps la parole; la faute en est un peu à l'honorable député d'Halifax (M. Maclean), qui a soulevé certaines questions qui, pour n'être pas étrangères au sujet que je traite, sont cependant de celles que j'eusse préféré aborder à autre séance.

M. MACLEAN (Halifax): C'est au représentant d'York-sud (M. Maclean) qu'il faut s'en prendre.

M. WUITE (Leeds): Mais mon honorable ami d'Halifax (M. Maclean) est si sympathique que je ne saurais lui en vouloir de m'avoir interrompu, étant donné surtout que les ren-

seignements que j'ai fournis ont peut-être intéressé la Chambre et lui ont peut-être été utiles.

Maintenant, parlons du commerce du Dominion.

A en juger par la statistique, le volume de notre commerce continue de s'accroître dans une proportion remarquable; il se chiffre, pour les dix premiers mois du présent exercice, à \$711,199,802, tandis que les dix mois correspondants de l'exercice précédent accusaient un total de \$634,431,075. Voici un état comparatif à l'égard des trois dernières années:

Année.	Total des importations en Canada.	Total des exportations du Canada.	Total du commerce.
	\$	\$	\$
1909	309,756,608	261,512,159	571,268,767
1910	391,852,692	301,358,529	693,211,221
1911	472,247,540	297,196,365	769,443,905

Il est assez intéressant d'observer que depuis 1900 notre commerce a à peu près doublé en volume. Cet éparouissement révèle le fait remarquable qu'au cours de cette période-là nos exportations ne se sont accrues que d'environ 55 p. 100, tandis que nos importations se sont accrues de près de 150 p. 100. A l'exception des "animaux et leurs produits", qui accusent une diminution attribuable sans doute, du moins dans une grande mesure, à ce que la demande en est devenue beaucoup plus considérable dans le pays même, tous les principaux produits s'exportent en plus grande quantité. L'état comparatif qui suit offre quelque intérêt en ce qu'il indique l'accroissement de notre commerce avec la mère patrie au cours des cinq dernières années:

COMMERCE AVEC LA GRANDE-BRETAGNE—MARCHANDISES SEULEMENT.

Exercice.	Importé de la Grande-Bretagne pour la consommation.	Produits exportés en Grande-Bretagne.	Total du commerce.
	\$	\$	\$
1908	94,417,314	134,477,124	228,894,438
1909	70,682,101	133,745,123	204,427,224
1910	95,336,427	149,630,488	244,966,915
1911	109,934,665	136,962,971	246,897,636
9 mois expirés le 31 déc. 1911	85,046,132	126,733,235	211,779,367

Maintenant, je ne dirai qu'un mot de l'immigration.

M. LEMIEUX: Puis-je demander à l'honorable ministre s'il a des données relatives à notre commerce avec les États-Unis?

Je n'ai aucun désir de l'interrompre; s'il daigne seulement les faire consigner aux Débats cela me suffira.

M. WURTE (Leeds): J'ai ces données; les voici:

COMMERCE AVEC LES ETATS UNIS—MARCHANDISES SEULEMENT.

Exercice.	Importé des Etats-Unis pour la con- sommation.	Produits exportés aux Etats-Unis.	Total du commerce.
	\$	\$	\$
1908.....	204,648,885	96,920,138	301,569,023
1909.....	170,056,178	91,022,387	261,078,565
1910.....	217,502,415	110,614,327	328,116,742
1911.....	274,844,858	112,268,076	387,053,534
9 mois expirés le 31 déc. 1911 ..	241,190,508	83,495,234	327,685,742

Immigration.

J'allais aborder le sujet de l'immigration. Voici quelle est à cet égard la statistique des trois dernières années:

Exercice.	Grande- Bretagne et Irlande.	Autres pays sauf les Etats-Unis.	Etats- Unis.	Total.
1908-09.....	52,901	34,175	59,832	146,908
1909-10.....	59,790	45,206	103,798	208,794
1910-11.....	123,013	66,620	121,451	311,084
Total.....	235,704	146,001	285,081	666,786

Chacun d'entre nous se réjouit, j'en suis sûr, de ce que le flot de l'immigration se dirige ainsi vers notre pays. Le maintien de la prospérité au Canada dépend de l'immigration constante de gens recommandables et de la venue incessante de capitaux anglais. Nous devons donc nous efforcer de toute manière, comme nous le faisons à l'heure actuelle, de diriger le mouvement de l'immigration vers le Canada et de rehausser de plus en plus le crédit de notre pays sur les diverses places de l'univers, afin que ces deux grandes forces, jointes à l'esprit d'entreprise, à l'énergie et au caractère distinctif de la nation canadienne, puissent contribuer au développement du pays et à la mise en valeur de nos vastes ressources nationales.

Il nous est agréable de constater que ce nombre d'immigrants comprend 235,000 de nos frères venus de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Certes, les autres pays nous fournissent un grand nombre d'excellents sujets; ce sont des gens de race vigoureuse qui feront souche au pays, deviendront de bons citoyens et contribueront au développement du pays. J'ai foi en la puissance assimilatrice d'un pays tel que le Canada, et si

je considère qu'il y a lieu de trier les immigrants, la venue de ceux qui appartiennent à ces races fortes ne m'inspire aucune crainte, étant persuadé que leurs enfants seront de bons citoyens, de bons Canadiens.

Au cours des trois dernières années, 255,081 immigrants nous sont venus des États-Unis, dont 111,706 au cours des dix premiers mois du présent exercice. Ceux-là, à mon avis, sont les colons par excellence. Ce sont des hommes intelligents, des cultivateurs expérimentés ayant de l'argent et doués d'énergie et d'esprit d'entreprise. Ils savent ce qu'ils doivent faire et ne tardent pas à exploiter leurs fermes; excellents cultivateurs, ils ajoutent énormément à la productivité de notre sol.

Je me réjouis de ce que la grande république voisine nous fournisse un aussi grand nombre de colons. Ce sont des gens qui ont vendu à un prix élevé les terres qu'ils possédaient aux États-Unis pour venir en acquérir à meilleur compte d'autres tout aussi bonnes sinon plus fertiles, et qui contribueront pour leur part à la mise en valeur de nos vastes territoires de l'Ouest.

Si les terres de l'Ouest ont servi d'appât aux colons, si ce sont elles qui ont le plus puissamment contribué à attirer les immigrants, je suis cependant bien aise de pouvoir annoncer que ce Gouvernement se propose de favoriser l'acheminement de l'immigration vers les autres provinces. Déjà mon honorable collègue de l'Intérieur (M. Rogers) est entré en pourparlers avec les divers gouvernements provinciaux dans le but de faire venir de bons immigrants susceptibles de répondre aux besoins de chaque province en particulier. Dans les provinces de l'Est la culture intensive, l'industrie laitière et l'horticulture fruitière offrent un vaste champ d'exploitation. Or, ce qui fait le plus défaut aux cultivateurs de ces provinces, c'est la main-d'œuvre expérimentée, car le développement de l'Ouest, on le sait, a privé l'Est d'une partie considérable de sa population. Un régime d'immigration bien conçu et destiné à subvenir, dans toute la mesure possible, aux besoins pressants des cultivateurs de l'Est, à leur fournir la main-d'œuvre qui leur manque, constituera, à leurs yeux, un véritable bienfait qu'ils sauront certainement apprécier à sa valeur.

Pour ce qui est de la longueur des voies ferrées, des banques autorisées, des dépôts et de l'escompte, j'ai par devers moi des données qui témoignent de la prospérité du pays et du progrès qui s'y est accompli au cours des deux dernières années:

NOMBRE DE MILLES DE VOIES FERREES.

Le nombre de milles de voies ferrées en service le 30 juin 1911 était, disait-on, de 25,000, ou environ le double de ce qu'il était en 1889, soit une augmentation de 600 milles sur l'année précédente. La statistique du ministère des Chemins de fer indique de plus qu'il y avait près de 1,600 milles de voies ferrées en service le 30 juin, mais officiellement considérées comme étant encore en construction. En outre, le ministère dit qu'on peut supposer à bon droit qu'on avait fait ou qu'on était à faire les études préliminaires et le tracé de 2,500 milles, le 30 de juin dernier.

Pendant l'exercice clos le 30 de juin 1911, la quantité des marchandises transportées par chemin de fer a accusé une augmentation de 7.2 p. 100, en volume, comparativement à l'exercice précédent.

STATISTIQUE DES BANQUES.

Comme preuve des progrès remarquables du pays d'une période décennale à l'autre, les chiffres suivants ayant trait aux banques autorisées pourront intéresser la Chambre et le public.

Dépôts du public dans les banques autorisées -

Le 30 juin 1881..	\$ 83,666,139
" 1891..	142,633,216
" 1901..	315,775,129
" 1911..	874,672,108
Le 31 janvier 1912..	913,784,136

Prêts des banques autorisées du Canada

Le 30 juin 1881..	\$134,113,252
" 1891..	202,692,481
" 1901..	318,240,549
" 1911..	786,743,770
Le 31 janvier 1912..	851,027,845

Capital versé des banques autorisées

Le 30 juin 1881..	\$ 59,384,987
" 1891..	60,742,365
" 1901..	67,095,718
" 1911..	101,065,306

Aucun changement de tarif.

J'aborde maintenant la question du tarif. Il n'y a pas de modifications du tarif à cette session, vu l'institution d'une Commission de Tarif dont les attributions seront de recueillir et de soumettre au Gouvernement des faits et des données qui permettront d'établir les droits de douane avec une plus grande connaissance de cause qu'autrefois.

Nous avons reçu, cela va sans dire, plusieurs demandes de modifications, et il y aurait sans doute beaucoup à dire en faveur de la diminution ou de l'augmentation des droits sur certains articles et produits, mais, à notre avis, cela ne presse pas assez pour qu'on ne puisse pas attendre, sans causer de tort grave, le résultat des délibérations de la commission. L'inopportunité de modifier le tarif à la légère aux époques de grande prospérité doit sauter aux yeux de tous.

M. MACDONALD: Ai-je compris que l'honorable ministre n'entend pas présenter un projet de résolution pour accorder des primes à la fabrication du fer et de l'acier?

M. WHITE (Leeds): Mon honorable ami a bien entendu. Je n'ai pas l'intention de présenter un projet de résolution concernant le tarif ou les primes.

Réciprocité.

Un mot du projet de réciprocité. L'événement économique et politique qui a caractérisé l'année dernière a été le rejet par le peuple canadien de la convention douanière que l'ancien gouvernement avait conclue avec les Etats-Unis. Ce sujet a été discuté si à fond non seulement au Canada, mais en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, que je me bornerai à dire que cette convention a été repoussée tant pour des motifs économiques que pour des raisons patriotiques.

Dans une ère d'extrême prospérité il répugnait naturellement à nos concitoyens de tenter un essai dont les prétendus avantages étaient, pour dire le moins, problématiques. Les énormes progrès du Canada, grâce à la protection accordée au cultivateur comme à l'industriel, ont fait comprendre à la population les avantages du marché domestique et du commerce interprovincial établi, à grand renfort d'énergie et de capitaux sur une base rendue nécessaire par les conditions économiques dans lesquelles le pays s'est développé pendant tant d'années de croissance et de progrès.

Il était évident qu'elle craignait aussi la perte de son indépendance douanière. Le rejet de la convention n'est pas un indice d'hostilité de sa part envers la grande république voisine. Au contraire, je crois qu'à l'avenir comme dans le passé les rapports entre les deux pays seront des plus excellents comme il doit en exister entre voisins.

Conclusion.

Je le répète, tous se réjouiront de voir que nous continuons d'avoir en partage la prospérité matérielle dont nous avons joui dans une si large mesure.

Malgré les vicissitudes éprouvées par les récoltes de blé de l'Ouest et la chaleur inusitée qui s'est fait sentir l'été dernier dans la province d'Ontario, la moisson au Canada a été abondante et, grâce au prix élevé de presque tous ses produits, la grande industrie fondamentale, l'agriculture, se maintient dans un état florissant. Presque toutes les branches du commerce intérieur et extérieur accusent des progrès. Le rendement de nos mines est merveilleux. Nos pêcheries côtières, notamment celles de l'Atlantique, ont livré de bonnes prises qui se sont vendues à des prix élevés. Nos fabricants sont prospères et de nouveaux établissements industriels surgissent dans toute l'étendue du Canada. La construction des voies ferrées, surtout dans l'Ouest, va du même train et prépare les voies à la colonisation des régions encore inhabitées et à l'ouverture de nouveaux

débouchés pour notre commerce. L'augmentation des dépôts, des compensations et de la circulation du papier-monnaie de nos banques, la quantité d'édifices privés ou publics qu'érigent les municipalités et les maisons de commerce, l'agrandissement de l'outillage industriel et des habitations dans presque tous les coins du pays, tout témoigne qu'à l'heure qu'il est il règne une grande prospérité dans tout le Canada.

Notre pays est encore la terre promise aux yeux de ceux qui se cherchent un foyer. L'an dernier, nous en avons en la preuve, le nombre des immigrants venus d'Europe et des Etats-Unis, a atteint, en moyenne, un millier par jour, et ils ont mis à contribution leurs fonds, leur intelligence et leur courage pour coopérer au grand œuvre du développement des ressources du Canada et de l'édification de leur nationalité canadienne. On a autrefois fait beaucoup de commentaires que j'approuve sur le choix des immigrants en vue de préserver la qualité et le caractère de nos futurs concitoyens. Malgré le flot de l'immigration, la situation ouvrière est bonne et l'indigence, sauf dans les cas d'infirmité et d'infortune, est presque inconnue.

Dans les circonstances favorables que j'ai décrites et vu qu'il est très probable qu'elles se maintiendront, un brillant avenir semble être réservé au Canada. Jouissant de la paix, de l'abondance et de la prospérité, ses habitants courageux, loyaux et patriotes s'attendent avec confiance à un sort meilleur encore.

